

## La Commission renforce ses mesures contre la pêche illicite et la surpêche

La Commission européenne a annoncé de nouvelles mesures pour lutter contre la pêche illicite et ce phénomène est loin d'être anodin. Entre 11 et 26 millions de poissons sont pêchés illégalement chaque année. Cela représente 15% des prises mondiales et c'est énorme.

Les Européens se sont engagés avec d'autres États à lutter contre les pratiques de pêches illégales. Des pays sont ainsi frappés par une interdiction d'importation de leurs produits de pêche en Europe. En mars par exemple, la Commission a interdit au Belize d'importer ses poissons en Europe. Depuis, un dialogue s'est instauré avec le gouvernement du Belize et une nouvelle réglementation est entrée en vigueur dans ce pays d'Amérique centrale. La Commission a donc révisé son jugement et a décidé de proposer aux États membres de lever l'interdiction qui frappe le Belize.

### **Halte à l'importation des pêches illégales**

Mais cela ne se passe pas toujours comme ça. L'Union avait entamé des négociations avec le Sri Lanka parce que les pêcheurs Sri-lankais ne se conformaient pas aux règles internationales. Ce qui est notamment reproché au Sri Lanka, c'est d'autoriser des énormes bateaux à pêcher dans l'Océan indien, sans GPS, autrement dit envers et contre toutes les règles internationales qui obligent à tenir compte des zones de pêche, des stocks de poissons, etc.

Or, l'Europe importe pour environ 75 millions d'euros par an des produits de la pêche au Sri Lanka. La Commission a estimé que les Européens ne pouvaient plus se permettre d'avoir ces poissons dans leur assiette et ils seront interdits dans l'Union à partir de janvier prochain.

### **Les quotas de pêche contre la surpêche**

A côté de la pêche illégale, il y a aussi le problème de la surpêche. Les ministres européens de la pêche ont décidé ce mercredi de réduire les prises de cabillauds et de saumons en mer baltique mais moins que ce que proposait la Commission. C'est une déception pour les organisations qui luttent pour la protection de la nature comme Greenpeace.

En fait, les ministres européens ont décidé de reporter sur 2015 le quart des quotas de certains poissons qui n'avaient pas été pêchés en 2014 dans l'Atlantique, dans la mer du Nord et dans la Baltique. Et ceci pour compenser les effets de l'embargo russe sur les produits alimentaires européens.

Les pêcheurs ont en effet souffert de cet embargo. Pour avoir un ordre d'idée des pertes, on sait que les pays scandinaves, baltes, le Royaume-Uni, l'Irlande, la France et l'Espagne ont exporté en Russie pour 144 millions d'euros de produits de la pêche en 2013. Ce ne sera pas le cas cette année.

Le problème, c'est qu'en prenant cette décision, en reportant une partie des quotas, les ministres autorisent les pêcheurs à pêcher plus que ce qui était prévu dans la

nouvelle politique commune de pêche, politique qui prévoyait une baisse des quotas pour permettre aux stocks de poissons de se reconstituer.

Cette décision fait notamment réagir l'ONG Greenpeace qui juge scandaleux que les Européens soutiennent encore la surpêche des stocks qui en principe doivent être réduits, y compris ceux du cabillaud.

Source : [http://www.rtf.be/info/dossier/euranetplus/detail\\_la-commission-renforce-ses-mesures-contre-la-peche-illicite-et-la-surpeche?id=8379570](http://www.rtf.be/info/dossier/euranetplus/detail_la-commission-renforce-ses-mesures-contre-la-peche-illicite-et-la-surpeche?id=8379570) (16/10/2014)